

# HISTOIRE DE LA LIGUE FRANÇAISE

## Quelques



© Photo Archives L.F.C.T.F.

**L'Histoire de la Ligue Française du Coin de Terre ne se narre pas en quelques pages tant celle-ci est riche ! Cette vénérable "Dame" de cent dix ans déjà, sait pourtant demeurer alerte, résolue, dynamique, toujours apte à l'innovation, gardant le pied ferme et résolument tournée vers l'avenir : elle dure et perdurera...**

**Image aux traits forcés, aux connotations oratoires un rien troisième République au début de laquelle la Ligue naquit ?... Peut être, mais image réelle et méritée. En effet, elle n'a eu de cesse que d'intervenir au mieux dans le cadre de vie de l'Homme. Vaste programme qui aurait pu tourner court, tant furent rapides les évolutions, les mutations même, de la société durant la fin du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle.**

**Il n'en fut rien, car sachant accompagner l'Homme -donc l'Histoire- la Ligue du Coin de Terre aura su s'adapter, se modifier, s'améliorer, rester en phase continue avec les événements, avec l'Histoire de la vie sociale, notamment prolétarienne (appellation "jardins ouvriers" oblige).**

**C'est une vieille Dame mais qui sait vivre avec son temps.**



### Origines de la Ligue

Il n'est d'Histoire qui ne repose sur ses origines... nous les découvrons en Belgique. L'Abbé Gruel, prêtre français établi à Bruxelles, avec la complicité d'un conseiller municipal, crée la Ligue Belge du Coin de Terre et du Foyer.

M. Gruel en expliquera le fonctionnement à un groupe d'amis, chez M. Lemire, à Hazebrouck dans le département du Nord. C'est que l'Abbé Lemire, député du Nord, est foncièrement préoccupé par la condition du prolétariat, particulièrement dans sa région. Profondément marqué par le 1<sup>er</sup> mai 1891, à Fourmies (Nord) où, suite à l'intervention de l'infanterie lors d'une manifestation, on dénombrera neuf morts (dont huit adolescents et de nombreux blessés) il souhaite s'impliquer. De telles tragédies marquent, émeuvent et expliquent l'engagement politique d'hommes sincères, désintéressés, sachant affronter les obstacles et faire aboutir des actions humanistes et justes.

L'Abbé Lemire est de ceux-là : lui, qui, dans sa déclaration de foi de député, datée du 10 avril 1893, a inséré cette phrase : "ce que je veux, c'est que pour tout ouvrier, la maison de famille et le jardinet qu'il a acquis par son travail, soient insaisissables, exempts d'impôt et de frais de succession".

Pour tenir parole, il avait déposé un projet de loi sur le bien de famille.

Aussi comprend-on combien l'exposé de M. Gruel dut le convaincre lors de cette réunion du 21 octobre 1896.

Allant dans le sens de ses démarches, un organisme était bel et bien nécessaire pour stimuler, éclairer l'œuvre du législateur.

La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer devint donc une réalité ce jour-là... Les adhérents se firent inscrire, constituèrent un bureau, déposèrent des statuts et reçurent l'autorisation ministérielle le 27 juin 1897.

### Pourquoi une Ligue ?

Mais pourquoi ce titre "Ligue" ? Il faut savoir que les Associations que nous connaissons sont réglées par une loi datant de 1901.

Diverses Ligues s'étaient constituées en France, vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, avec des desseins variés : sociaux, économiques, politiques etc. La Ligue avait son siège à Paris, au n°6, rue Lhomond (5<sup>e</sup>), dans un quartier populaire, à proximité de la rue Mouffetard.

D'emblée, dès ses premiers statuts, la Ligue définit des buts audacieux. On peut ainsi lire dans l'article 2 de ses statuts : "La Ligue a pour but de réaliser par tous les moyens en son pouvoir, les mesures propres à établir la famille sur sa base naturelle qui est la possession de la terre et du foyer." Parmi ces mesures sont citées à l'article 3 : "Celles qui ont pour but d'assurer la jouissance permanente et autant que possible la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'une habitation convenable, d'amener les œuvres à procurer à leurs assistés un coin de terre insaisissable et leur y faciliter la construction d'une maison, d'engager l'Etat, les départ -

# NÇAISE DU COIN DE TERRE

## traits d'histoire

tements, les communes à poursuivre le même but." Rien que cela !

On relèvera donc, dès la naissance de la Ligue, un engagement "politique" au sens large. A son sujet, en 1897, on peut lire : la Ligue se met aux antipodes du collectivisme ; elle tire l'homme du prolétariat par la propriété... Objectif vaste, trop vaste même, qui la fait végéter, du moins à ses débuts, car elle ne touche que des milieux confessionnels (démocrates chrétiens).

L'année 1903 marque l'essor de la Ligue avec le premier Congrès International des Jardins Ouvriers.

Le 3 octobre 1908, elle se constitue en Association loi 1901 et est reconnue d'utilité publique en 1909. La voici donc pérennisée par la loi.

L'Abbé Lemire

### La Ligue en marche

La Ligue poursuit son œuvre, se heurtant, au cours des décennies, aux mêmes problèmes essentiels que constitue l'engagement sur le terrain d'hommes bénévoles. Sur un bulletin de 1912, on peut lire : *"il faut avoir présidé à la formation d'un groupe pour comprendre ce qu'il est demandé de temps, d'efforts : location, clôture, installation d'eau, lotissement, choix des jardiniers... que de démarches et de peines avant le premier coup de pioche." Ceci se passe en 1912, mais ne pourrait-on croire à une allocution d'Assemblée Générale actuelle ? Constituée dans un premier temps seulement de Comités Locaux (ou sections), ceux-ci ont à résoudre le premier problème : celui du terrain. On se méfie d'une œuvre qui veut distribuer des parcelles à "la racaille"...*

Puis, reconnaissant enfin son caractère charitable, particuliers, organismes divers, collectivités locales apportent peu à peu leur concours.

En 1907, la Ligue est implantée dans 63 départements, présentant des groupes de jardins très variés dans leur présentation et dans leur gestion. Mais pour tous, le jardinier doit cultiver lui-même et avec soin sa parcelle, entretenir les parties communes, ne pas vendre ses produits : les bonnes relations et les bonnes attitudes sont exigées !

### Une reconnaissance publique unanime

La Ligue du Coin de Terre va ainsi poursuivre inlassablement son œuvre, toujours soumise aux aléas du cours de l'Histoire. En 1916, elle est chargée par le Ministère de l'Agriculture de distribuer une subvention d'Etat destinée à la création de jardins ; de ce fait, les pouvoirs publics reconnaissent enfin l'utilité du jardin ouvrier compte tenu des problèmes de ravitaillement consécutifs au conflit mondial. De même, mais avec une plus grande ampleur, lors des années difficiles de 39-45, les pouvoirs publics ont à nouveau fait appel à la ligue pour développer les jardins potagers indispensables en période de pénurie.

De par l'activité de ses responsables -Présidents notamment et notoirement- la Ligue s'entoure d'un cercle relationnel éminent, qui lui apporte une reconnaissance en haut lieu, ce qui permet de faire avancer une législation indispensable, qu'il serait trop long de relater dans sa totalité !

Outre celle intervenue en temps de guerre, il y eut celle qui permit à ses adhérents de bénéficier de prêts et d'avantages semblables à ceux assurés aux sociétés d'Habitations à Bon Marché (les futures sociétés de HLM), jusqu'à la constitution d'un véritable "code" des jardiniers (1952).

Et ce n'est pas rien, pour son trentenaire (1926), le Président de la République -M. Doumergue- accompagné du Président du Sénat vient présider les cérémonies. En 1933, c'est un ancien ministre qui devient vice-président de la Ligue. De hautes personnalités (écrivains, poètes, savants, Présidents de la République, ministres...) honorent alors de leur présence les congrès de la Ligue. ▶



© Photo Archives L.F.C.T.F.



Tous, quelle que soient leurs opinions, veulent coopérer à l'œuvre des jardins ouvriers car elle apporte sa contribution à la résolution de maints problèmes.

En 1934 paraît le premier numéro du "Jardin Ouvrier de France", bulletin d'information destiné aux jardiniers. Il sera interdit durant la guerre pour ne pas avoir à se déshonorer en insérant les communiqués de propagande de l'occupant.

A partir de 1946, le Jardin Ouvrier de France paraît à nouveau pour devenir en 1978, "Le Jardin Familial de France". En juin 1946, le Président Georges Picot déclare : "*Dans le monde social nouveau que nous entendons édifier, le jardin ouvrier doit tenir une large place. Le travailleur n'a pas seulement droit à un minimum de salaire, à un logement convenable, il lui faut un minimum d'air, de soleil, d'espace. Il doit avoir la jouissance d'un coin de terre.*",

#### Les présidents successifs :

**Abbé Jules LEMIRE** : 1896-1928.

*Président fondateur.*

**Robert Georges PICOT** : 1928-1946. *Rôle important durant la guerre.*

**Henri BOISSARD** : 1946-1978

*Directeur du Crédit National, cofondateur du MRP. Il a donné une grande impulsion à la Ligue, après guerre.*

**Jacques BOUR** : 1978-1988.

*Son père créa le premier groupe de Pantin Aubervilliers. Août 1986, XXV<sup>e</sup> Congrès de l'Office International du Coin de terre et des Jardins Familiaux à Paris.*

**Pierre TARDIF** : 1988-1997.

*La Ligue quitte la rue St Romain (VI<sup>e</sup>) pour la rue Desprez (XIV<sup>e</sup>). Création d'un bureau d'études*

**Bruno RAJAUD** : 1997-2005.

*Congrès International à Lyon en 2005.*

**Hervé BONNAVAUD** : 2006.

*Président. La Ligue s'installe rue Félix Faure (XV<sup>e</sup>).*



© Photo Archives L.F.C.T.F.

propos qui prouve combien, 50 ans après sa création, la Ligue demeure fidèle à son engagement et s'adapte aux nécessités de vie meilleure de ses adhérents. C'est d'ailleurs sur ce critère que de nouveaux statuts sont adoptés le 28 novembre 1959. L'article premier stipule toujours cette nécessité de consolider la famille par l'établissement de sa base naturelle : la terre et le foyer. Ensuite, on précisera l'action de la Ligue qui consiste à promouvoir la création des Jardins Ouvriers "parcelles de terre mises à la disposition des pères de famille". On critiquera aussi la notion

juridique de chef de famille qui donne au mari un rôle patrimonial. En réalité, il s'agit de donner une personnalité juridique à un être collectif. On abandonne l'idée de "propriété individuelle", le contexte social ayant fort évolué. La notion de "collectivisme", évaluée de façon arbitraire en 1897, fait place à une notion d'habitats collectifs qui doit permettre à tout un chacun l'accès à un toit décent, avec un jardin comme un complément naturel du logement social.

Dans les années 70, se manifeste une décreue sensible du nombre de parcelles, liée à l'Histoire : c'est l'époque des "trente Glorieuses", années d'expansion et de développement économique. L'inesthétisme de maints secteurs n'encourage guère élus et urbanistes à intervenir. On oubliait cependant que "si les jardins familiaux avaient un pauvre aspect, c'est qu'ils étaient des jardins pauvres, les jardins des pauvres" selon les propos de Pierre Tardif, Président de la Ligue. Lors du centenaire de la Ligue en 1996, on remarque une véritable renaissance des jardins familiaux due à une nouvelle crise économique et à l'intérêt de cultiver ses propres légumes. De plus, l'habitat urbain a besoin de s'approprier son cadre de vie. La Ligue du Coin de Terre, toujours novatrice, s'adapte encore aux circonstances. Elle

promeut l'intégration des jardins qui présentent un caractère esthétique

dans notre urbanisme, notre paysage, notre environnement, tout en participant au tissu associatif.

"Fédérer, créer, développer, réhabiliter, défendre, gérer, promouvoir, animer les jardins familiaux et collectifs" tels sont les objectifs de la Ligue du Coin de Terre ainsi que le définit l'article 1 des nouveaux statuts du 25 mars 2006.

C'est bien la preuve de la parfaite continuité de son action sociale ; ainsi définie, la L.F.C.T.F. présente sa volonté

et sa capacité à évoluer dans un monde mouvant, où elle veut encore et toujours œuvrer avec cet humanisme qui est le sien depuis sa création.

"Ce que vous voulez toujours, vous le pourrez toujours" (extrait du journal de l'Abbé Lemire).



L'Abbé Lemire

#### R. Mazurier

#### Quelques repères :

1904 : la Ligue fonde la Société des jardins ouvriers de Paris et banlieue.

1920 : on dénombre 47 000 jardins ouvriers.

1921 : la Ligue se constitue en Fédération Nationale des Jardins Ouvriers de France.

1926 : à Luxembourg, fondation de l'Office International des Fédérations de Jardins Ouvriers.

1928 : décès de l'Abbé Lemire.

1976 : loi reconnaissant aux jardins leur caractère d'équipement social, les protégeant en cas d'expropriation.

© Photo Archives L.F.C.T.F.

